Extrait du OIEau

http://www.oieau.eu/contenu/actes-des-conferences/2012/rio-20/a/declaration-du-riob-pour-la

Déclaration du RIOB pour la conférence Rio+20

Date de mise en ligne : jeudi 7 juin 2012

OIEau

Copyright © OIEau

Déclaration du RIOB pour la conférence Rio+20

« Dans un contexte où il faut faire face aux changements globaux liés à l’augmentation rapide de la population mondiale, aux migrations, à l’urbanisation croissante, au changement climatique, etc….Il est devenu indispensable à la fois de lutter contre les catastrophes naturelles, de satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable, d’améliorer l’hygiène et la santé et prévenir des épidémies, d’assurer la suffisance agroalimentaire, de développer l’industrie, la production énergétique, le transport par voie d’eau, le tourisme et les loisirs, de prévenir et de combattre les pollutions de toutes natures, de préserver les écosystèmes aquatiques, soutenir la production piscicole, et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux liés à l’eau.

Tous ces enjeux ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solutions doit au contraire associer tous les acteurs dans une approche intégrée et solidaire organisée de façon concertée à l’échelle des unités hydrographiques : L’expérience acquise depuis plus de 40 ans, dans plus de 70 Pays qui ont d’ores et déjà adopté une gestion par bassin ou qui l’expérimentent, sur leur propre territoire ou dans le cadre d’accords avec les pays voisins dans les bassins partagés, montre l’efficacité d’une telle approche et tous les avantages qu’elle présente : les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, qu’ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers, sont bien les territoires appropriés pour l’organisation de la gestion solidaire des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et de toutes les activités liées à l’eau,

La création et le renforcement d’organismes de bassin, sous les formes les plus appropriées, facilitent le dialogue, la coopération, l’échange d’information et la mise en œuvre des actions et projets communs, permettant de partager les bénéfices, d’anticiper l’avenir et de prévenir des conflits potentiels entre les acteurs concernés,

La Directive cadre européenne sur l’Eau, la Convention de l’Eau en Europe de 1992, le protocole de la SADEC, le programme ISARM de l’UNESCO sur les aquifères transfrontaliers sont autant d’exemples montrant que lorsqu’il y a une volonté commune, la gestion par bassin permet des progrès rapide s et significatifs dans la gestion des ressources en eau et des écosystèmes aquatique.

Le « Pacte mondial pour une meilleure gestion des bassin », initié lors du forum Mondial de l’eau de Marseille, et qui reprend les principes qui ont fait leurs preuves un peu partout dans le monde, a aujourd’hui été d’ores et déjà signé par plus de cent organismes de bassin concernés du monde entier.

Une attention toute particulière doit être prêtée aux enjeux majeurs que revêt la gestion des 276 fleuves et lacs et près de 300 aquifères transfrontaliers dans le monde, qui doivent être gérés dans la concertation entre les tous les Pays riverains concernés pour éviter les conflits qui ne manqueront pas de se produire du fait des changements globaux et valoriser aux mieux les atouts d’une gestion solidaire et d’en partager tous les bénéfices ».

Copyright © OIEau